

CONTRAT DE SECRETARIAT TELEPHONIQUE

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DES ENTREPRISES
NOS HEURES D'OUVERTURES :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 20 H ET SAMEDI DE 9H A 12H

**L'image de votre entreprise c'est la qualité de l'accueil téléphonique.
Avec AS Centre d'Appels, décuplez votre capacité de réception d'appels : votre ligne ne sera jamais en sonnerie « occupée ».**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La SARL AUXILIAIRE SYSTEM
dont le siège social est situé
10 Parc Club du Millénaire - 1025 avenue Henri Becquerel - 34000 Montpellier
Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le n° 498447226,
Représentée par Pauline SAUNIERE

D'UNE PART,

ET :

D'AUTRE PART,

ADRESSE.....

Tél.....

FAX.....

EMAIL.....

SPECIMEN

	NOM	FONCTION	PORTABLE	MAIL
DIRIGEANT / GERANT / DIRECTEUR				
COLLABORATEUR / ASSOCIE				

ACTIVITE.....

Il a été convenu que AS accueillait vos appels téléphoniques dans les heures d'ouvertures du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 12h – (Français, Anglais, Espagnol)

LIGNE SDA attribuée.....

(n° sur lequel vous transferez votre ligne)

Transfert : * 21 * n° de SDA≠

Reprise de votre ligne : ≠ 21 ≠

MESSAGE D'ACCUEIL :bonjour,

LECTURE DES MESSAGES (accès, choix) :

- Via : <http://messaging.asmillenaire.com> cliquez sur « Espace abonnés » puis entrez votre
Login..... Mot de passe.....
- Envoi de fax.....
- Envoi de mail.....
- SMS : portable.....
- Conférence : Téléphone
- **Via Boîte Vocale : composer le n° de serveur : 04 67 20 45 71**
codes utilisateurs #.....#
mot de passe #.....#

CONSIGNES : Toutes les consignes devront être transmises par écrit soit par notre messagerie via Internet, soit par fax.

- par Internet : <http://messaging.asmillenaire.com>
- par fax : 04 67 20 40 20

TARIF HT

- frais uniques à l'installation : ouverture de la ligne création fiche client55,00 €
- frais mensuels :
- forfait abonnement.....15,00 €
- facturation à la minute..... .0.90 €
- transmission messages par e-mail/fax/sms : le message.....0,15 €
- unités téléphoniques de transfert, l'unité.....0,15 €

CONDITIONS :

- facturation fin de mois (prestations mois précédent)
- dépôt de garantie de 150 €
- payable à réception facture par prélèvement

OBLIGATIONS :

Le client s'engage à fournir à AS tout document permettant de justifier de son identité, son domicile ou siège social (pièce d'identité, extrait Kbis). Les justificatifs seront annexés au présent contrat. Si cette obligation n'était pas respectée le contrat prendrait fin sous 15 jours. Le présent contrat ne vaut que pour une seule activité.

RESILIATION :

Le client pourra mettre fin à ce contrat par lettre simple avec un préavis de 3 mois.
Auxiliaire System pourra mettre fin à ce contrat de plein droit sans besoin de préavis

CLAUSE RESOLUTOIRE :

Faute de règlement à son échéance, la prestation s'arrête immédiatement.

ACCEPTATION :

La SARL AUXILIAIRE SYSTEM a informé expressément le client du caractère obligatoirement limpide et du sérieux que devait revêtir la gestion de ses appels. Si cela ne devait pas être le cas, le contrat serait rompu sous 15 jours par simple lettre.

Fait à Montpellier en 2 exemplaires, le

La SARL AUXILIAIRE SYTEM
Pauline Saunière

Le client

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- Extrait Kbis
- Justificatif de domicile

PJ : Fiche d'information - consignes